



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
078-217806405-20250430-AR25_2720H1-AR
Reçu en Préfecture le 30/04/2025
Publication 30/04/2025

ARRÊTÉ N° ARR_2025_255

Objet : autorisation d'ouverture au public relative aux travaux d'aménagement du magasin de vente de prêt à porter sous l'enseigne Kiabi (640 ERP 120) sis 4 avenue de l'Europe à Vélizy-Villacoublay.

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation,

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

VU l'arrêté du 25 juin 1980 modifié relatif à la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

VU l'arrêté préfectoral n° SIDPC-2010-313 du 31 décembre 2010 portant création de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

VU l'arrêté du 8 décembre 2014 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation,

VU la demande d'autorisation de travaux n° 78 640 25 VV 007, du 18 février 2025, portant sur un Établissement Recevant du Public (E.R.P.),

VU l'arrêté municipal n° 2025-203, en date du 10 avril 2025, autorisant les travaux d'aménagement du magasin de vente de prêt à porter sous ***l'enseigne Kiabi*** situé 4 avenue de l'Europe à Vélizy-Villacoublay,

VU la demande présentée le 28 mars 2025 par Kiabi Sas Europe, concernant la demande d'ouverture au public du magasin de vente de prêt à porter sous ***l'enseigne Kiabi*** sis 4 avenue de l'Europe à Vélizy-Villacoublay,

VU la visite de la Commission Communale de Sécurité, en date du 30 avril 2025, pour le magasin de vente de prêt à porter sous ***l'enseigne Kiabi***, sis 4 avenue de l'Europe à Vélizy-Villacoublay,

CONSIDÉRANT l'avis favorable, émis par la Commission Communale de Sécurité, pour l'ouverture du magasin de vente de prêt à porter sous l'enseigne **Kiabi** sis 4 avenue de l'Europe à Vélizy-Villacoublay,

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

ARRÊTE

Article 1 : L'autorisation d'ouverture au public de l'enseigne du magasin de vente de prêt à porter sous l'enseigne **Kiabi**, de 3^{ème} catégorie, de type M, situé 4 avenue de l'Europe à Vélizy-Villacoublay est **ACCORDÉE** en application du Code de la Construction et de l'Habitation (C.C.H.), **à compter du vendredi 02 mai 2025**.

Article 2 : L'exploitant est tenu de maintenir les conditions de sécurité et d'accessibilité prévues par la réglementation en vigueur. Toute modification de l'aménagement, de l'activité ou des conditions d'exploitation devra faire l'objet d'une nouvelle demande.

Article 3 : Le présent acte sera notifié à l'exploitant dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet.

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 30/04/2025